Transport de personnes : révolution numérique et évolutions des mobilités individuelles et collectives

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 13/04/2015

Saisine liée :
RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET ÉVOLUTIONS DES MOBILITÉS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES (TRANSPORT DE PERSONNES)
Séance plénière du 14 avril

Avis présenté par Messieurs Bruno Duchemin et Olivier Marembaud au nom de la section de l'aménagement durable des territoires, présidée par M. Jean-Alain Mariotti

La révolution numérique bouleverse notre mobilité et nos comportements. La multiplication des terminaux mobiles et des objets connectés, la mise en réseau des individus et des véhicules, leur localisation, l'alimentent et la renforcent. Elle bénéficie à une part croissante des voyageurs qui aspirent à une information en temps réel, prenant en compte leurs besoins.

Dans le transport collectif, le numérique facilite le voyage : recherche d'itinéraires, consultation des horaires, choix du mode, billettique, passe mobilité. Il aide aussi à fluidifier les trafics grâce à la connaissance en temps réel de la circulation et des perturbations, permettant aux opérateurs d'adapter l'offre de transport, ainsi que d'améliorer maintenance et sécurité.

Dans le transport individuel, le numérique favorise le développement rapide d'une économie collaborative : plateformes de services mettant en relation offres et demandes, covoiturage, auto-partage, voiture avec chauffeur (VTC), vélo en libre-service (VLS), location par des particuliers de leur voiture, etc.

La « voiture connectée », espèce hybride automobile-numérique, est déjà une réalité. Aujourd'hui, les voitures ont plus de technologie embarquée que les premiers Airbus. La route intelligente pourra demain donner la priorité aux transports publics et aux véhicules bien remplis ou guider vers des itinéraires alternatifs. La course pour produire la première voiture autonome de série, qui permettra de diminuer les accidents et de fluidifier la circulation, est lancée entre constructeurs automobiles et entreprises du numérique.

Le numérique, nouvel outil indispensable à la mobilité, est porteur de progrès pour tous les acteurs : utilisateurs de services, collectivités locales, entreprises et services publics de transport. Facilitant une organisation plus juste et efficace de notre société et la préservation de l'environnement, la mobilité numérique apportera de nouvelles offres de services publics et privés partant des besoins des individus, et réduira des inégalités. Des opportunités considérables de croissance et d'emploi apparaissent pour l'Europe et pour la France, qui dispose de grands groupes de transport collectif et de construction automobile, ainsi que de startups innovantes pour lesquelles il reste à atteindre une taille mondiale.

Ces perspectives positives s'accompagnent de risques contre lesquels il faut se prémunir : disparités accrues de desserte entre territoires ; exclusion sociale liée au prix et à la nécessité de maîtriser ce nouvel outil ; réductions d'emplois et manque de formation adaptée aux nouveaux besoins ; captation par les géants mondiaux du numérique de la valeur ajoutée de la mobilité, affaiblissant notre économie et réduisant nos recettes fiscales ; concurrence déloyale de nouveaux acteurs ; dysfonctionnements résultant d'une fiabilité insuffisante ; atteintes aux libertés individuelles liées à la marchandisation incontrôlée des données numériques.

«*Il faut construire une industrie de la mobilité numérique, sur la base de nos atouts ! L'Europe doit partager l'ambition des géants.* », soulignent les rapporteurs Bruno Duchemin et Olivier Marembaud.

Avis adopté en plénière le 14 avril 2015

Bruno Duchemin, rapporteur est membre de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) et du Syndicat national des conducteurs de trains FGAAC-CFDT. Olivier Marembaud, co rapporteur est personnalité associée, conseiller du président de la SNCF et président de l'Economat des Armées, établissement public du ministère de la Défense.

© - copyright CESE - Novembre 2026